

L'essentiel



François Lamy

Président de la CAPS

Député-maire de Palaiseau

Développer le pôle scientifique en préservant plus de 2 000 hectares de terres agricoles : c'est possible !

Depuis sa création en 2003, la CAPS poursuit une grande ambition : participer à la construction du premier pôle de recherche en Europe, en conciliant les aspirations internationales des acteurs scientifiques du territoire et les préoccupations quotidiennes de nos habitants. L'inauguration en 2006 de centres de recherche majeurs – Digiteo Labs, NeuroSpin, Synchrotron Soleil, Thales, Institut d'Optique – sont autant de réussites qui confortent la vocation dévolue à ce territoire et démontre son attractivité dans la compétition mondiale. Une alchimie est en train de naître.

Notre Projet dès l'origine est clair : préserver au minimum 2 000 hectares réservés aux activités agricoles et développer le pôle scientifique à la lisière du Plateau sans miter le territoire. Fidèle à son Projet d'origine, la CAPS a pris l'initiative en 2006 de rassembler les premiers concernés, les agriculteurs pour définir et valider la carte des espaces agricoles à préserver. C'est aujourd'hui chose faite. 2 135 hectares seront réservés aux activités agricoles, sur le Plateau de Saclay.

A ma demande, cette carte est aujourd'hui annexée au cahier des charges du concours d'idées d'urbanisme de l'Opération d'Intérêt National et au nouveau projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

Nous pouvons maintenant ouvrir les vrais débats en refusant les caricatures ou les mensonges : comment pérenniser l'agriculture en région parisienne alors que s'annonce une profonde réforme de la Politique Agricole Commune ? Comment aménager les quelques 300 hectares en bordure du Plateau dans des conditions qui garantissent la qualité de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain ? Quelle énergie ? Quelle architecture ? Quels modes de transports ?

J'ai la volonté, et avec moi la majorité des élus de la CAPS, de faire du Plateau de Saclay le premier vrai Territoire de développement durable de la région Ile-de-France, où se conjuguent excellence scientifique et mixité sociale, préservation de l'environnement et développement économique au bénéfice de nos populations.



François LAMY



**2 135 HECTARES
RÉSERVÉS AUX
ACTIVITÉS AGRICOLES**



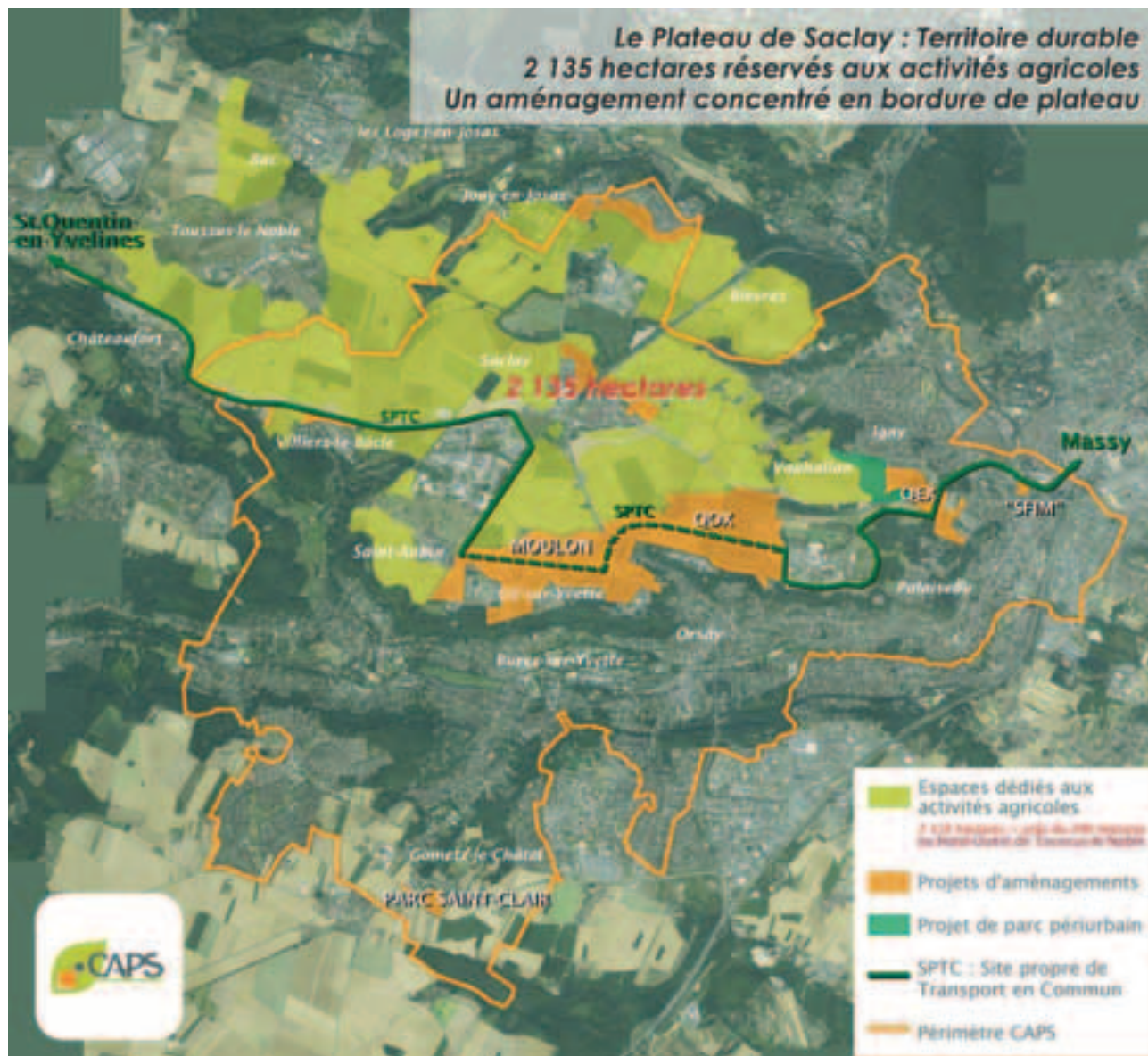
**LA CAPS AU SERVICE
DE SON TERRITOIRE**



**UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE PARTAGÉ**

2135 hectares réservés aux activités agricoles

Un aménagement limité en bordure de Plateau



■ Les rendez-vous de l'avenir

Du 9 février au 8 décembre 2006 : à l'initiative de la CAPS, le groupe de travail associant les agriculteurs, les collectivités locales concernées et les grands partenaires du monde agricole identifient les superficies à préserver, élaborent et valident la « carte des 2 135 hectares réservés aux activités agricoles ». Le 8 décembre 2006, les participants décident de poursuivre la concertation au-delà de l'élaboration de la carte, sur la vision et le rôle de l'agriculture à long terme sur le Territoire.



La CAPS au service de son Territoire pour préparer son avenir

12 juin 2003 : le « Projet de Territoire » voté à l'unanimité jette les bases de l'ambition commune : faire murir le territoire pour le mieux vivre de tous ; les élus communautaires affirment leur engagement à « maintenir au minimum 2 000 hectares sur le Plateau en espaces agricoles ».

6 novembre 2003 : la CAPS adopte une motion d'orientation réaffirmant sa volonté de maintenir une agriculture sur le Plateau de Saclay et de mener une réflexion pour la pérennité d'une agriculture périurbaine dynamique et viable.

28 juin 2004 : la réalisation d'un sentier d'interprétation agricole est votée à l'unanimité au Conseil communautaire. Action pilote de l'Agenda 21, ce sentier, conçu en concertation avec les agriculteurs et les associations,



marque l'engagement de la CAPS dans le sens d'un développement durable. Circuit de 6 km, jalonné de 16 arrêts découvertes, le sentier d'interprétation agricole sensibilise le public à l'apport du monde agricole et au patrimoine rural et historique du Territoire. Inauguré en octobre 2006, il est déjà un puissant outil pédagogique pour les écoles et les habitants de la CAPS.



23 juin 2005 : la motion d'orientation, adoptée à l'unanimité, fixe la feuille de route de la CAPS, transferts de compétences et principe d'aménagement à l'appui. Par cette motion, les élus communautaires souhaitent engager la concertation avec les agriculteurs et les collectivités locales concernées pour identifier précisément les 2 000 hectares à préserver sur le long terme.

Vrai-Faux

La carte des 2 135 hectares réservés aux activités agricoles est annexée au concours d'idées d'urbanisme de l'OIN – **VRAI**.

Elle devient de fait un élément incontournable de la réflexion pour l'avenir de notre territoire.

Un agriculteur cesse son activité, le terrain est toujours réservé à l'activité agricole - **VRAI**.

En cas de vente du foncier, l'Agence des Espaces Verts et la Safer (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) rachètent le terrain et le confient à un autre exploitant.

La carte est un vœu pieux – **FAUX**. La carte des 2 135 hectares réservés aux espaces agricoles

est prise en compte dans le projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France voté en février par le Conseil Régional.

Il y aura une ville nouvelle sur le plateau avec 150 000 logements construits. – **FAUX**.

L'État prévoit la construction de 5 000 logements par an à horizon 2030, sur le périmètre des 49 communes et deux départements composant l'Opération d'Intérêt National (10 fois la superficie de Paris). La CAPS, pour sa part, a opté pour un scénario raisonné qui permet d'enrayer l'hémorragie de la population, notamment les jeunes et les foyers plus modestes et restaure à terme un équilibre social et générationnel. Le Programme

Local de l'Habitat de la CAPS prévoit un rythme de constructions neuves de 725 logements par an entre 2007 et 2012 (Logement social et accession à la propriété).

L'aménagement, même maîtrisé du territoire menace l'agriculture - **FAUX**

L'agriculture périurbaine est un élément essentiel de l'équilibre du territoire, tant du point de vue paysager qu'économique. Un groupe de travail a été créé, en lien avec les agriculteurs, pour dégager les pistes (type d'agriculture, mode de diversification, innovation...) permettant d'assurer sa viabilité dans le cadre de 2 135 hectares identifiés.

Un développement durable partagé

Depuis plus de 15 ans, le Plateau de Saclay est identifié, à l'échelle nationale et internationale, comme le territoire privilégié d'un développement organisé autour d'activités de haute technologie, de structures d'enseignement supérieur d'excellence et d'organismes de recherche de pointe. Cette vocation, affirmée par le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France puis le Contrat de Projet Etat- Région votés en février 2007, conforte la décision du CIACT (Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires) du 6 mars 2006, qui avait décidé la mise en place de l'Opération d'Intérêt National « Massy-Palaiseau - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines ».

Il s'agit maintenant d'organiser le plus important foyer d'innovation européen et d'accompagner le développement des trois pôles de compétitivité mondiaux présents sur notre territoire. Le développement scientifique et technologique du grand Plateau, son environnement économique, comme la construction des logements et infrastructures qui nécessairement l'accompagne, doit répondre à un quadruple objectif :

- renforcer l'attractivité du territoire,
- améliorer l'équilibre habitat-emploi,
- mieux répondre aux besoins des populations locales.
- préserver l'environnement et la qualité de vie.

Le CIACT a décidé de confier la mise en oeuvre du projet à une structure publique associant l'Etat et les collectivités, dont 49 communes, plusieurs EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), 2 Conseils généraux et la Région Ile-de-France.



Cette structure de gouvernance, où les élus, représentants les populations, seront majoritaires, prend aujourd'hui la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Elle sera le lieu de l'élaboration d'une stratégie commune et du programme d'équipements nécessaires au développement maîtrisé du territoire.

Le Préfet de Région, dans son rapport au Premier Ministre, le 17 juillet 2006, avait également noté qu'un large consensus existait d'ores et déjà pour la création d'une Agence d'Urbanisme couvrant le périmètre de l'OIN.

Cette agence analysera les problématiques du territoire et ses perspectives d'évolution. Elle donnera à l'ensemble des acteurs un cadre de référence et garantira la cohérence des aménagements futurs avec la viabilité des activités agricoles (2 135 hectares préservés), les espaces naturels et le Parc Naturel régional de la Vallée de Chevreuse.

Il s'agit bien de répondre à cet impératif de développement durable qui conjuguera l'essor économique, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la création de logements et les équilibres sociaux, la qualité urbaine et la valorisation de l'environnement naturel.

Dans un contexte planétaire violent, où le marché veut dicter les règles et les imposer aux rapports humains, à l'heure où de nouvelles puissances émergent, l'immobilisme serait un danger supplémentaire. L'opportunité nous est, aujourd'hui, donnée de construire ensemble, un territoire durable, au service des générations actuelles et futures. Il convient de nous saisir de cette chance.



Magazine édité par la CAPS (Communauté d'agglomération du plateau de Saclay) – Directeur de la publication : François Lamy
 Codirectrice de la publication : Catherine Martin – Crédits photos : Didier Urvoy / C Kermarrec - SOLEIL
 Iconographie et photogravure : PLB Communication - Impression : Grenier, 115-117, avenue Raspail, 94250 Gentilly
 Date de parution et de dépôt légal : Mars 2007